

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 01 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six janvier, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel
de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent
LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C George, M-C Michel, M. Ganassali, R. Colin,
S. Gauthier, Y. Gallois, E. Schaeffer, G. Pirot, C. Charton, N. Bertin.

Absent excusé : J. Pinet (pouvoir à M. Ganassali).

Absent : M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Attribution de bons d'achat au personnel communal

Délibération n°01

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite profiter de cette période de l'année pour
récompenser le personnel communal.

Pour ce faire, il propose l'attribution de bons d'achat nominatifs d'une valeur de
dix euros chacun à utiliser dans les commerces locaux de Triaucourt pour un
montant total de :

- 100 euros pour l'adjoint administratif ;
- 50 euros pour l'adjoint technique à temps complet (en poste à compter du
04/09/2023) ;
- 50 euros pour l'adjoint technique à temps non complet.

La date limite d'utilisation de ces bons d'achat est fixée au 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les
propositions de Monsieur le Maire.

Ventilation du compte 623 « Fêtes et cérémonies »

Délibération n°2

Sur recommandations de la Trésorerie, Monsieur le Maire explique que pour les
dépenses inscrites au compte 623, il convient de prendre une délibération
autorisant les dépenses se rapportant aux fêtes et cérémonies organisées en 2024 et
fixant les principales caractéristiques de ces dépenses.

Pour 2024, les dépenses engagées et prévues concernent :

- la fête patronale de Senard (vin d'honneur) ;
- la fête des familles de Triaucourt (vin d'honneur, feu d'artifice) ;
- le repas des Aînés ;
- les animations de la Bibliothèque municipale ;

- les autres animations ;
- divers (frais de pavoisement, dépenses imprévues...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée ci-dessus.

Attribution de numéros de logement

Délibération n°03

Dans le cadre de l'article 169 de la loi 3DS, lequel reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse, Monsieur le Maire explique qu'en vue de la mise à jour des données d'adressage, il convient d'attribuer les numéros de logement suivants :

- 20, rue Auguste Lemaire à la cellule professionnelle ;
- 20 bis, rue Auguste Lemaire – appartement 1 au logement du rez-de chaussée ;
- 20 bis, rue Auguste Lemaire – appartement 2 au logement du 1^{er} étage ;
- 1, rue Commandant Laflotte à la salle de réunion ;
- 1 bis, rue Commandant Laflotte – appartement 1 au logement de gauche ;
- 1 bis, rue Commandant Laflotte – appartement 2 au logement de droite ;
- 12 bis, rue Commandant Laflotte – appartement 1 au logement du 1^{er} étage ;
- 12 bis, rue Commandant Laflotte – appartement 2 au logement du 2^{ème} étage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Cimetière de Senard – cession d'une tombe au Souvenir Français

Délibération n°04

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ses missions, le Souvenir Français propose de reprendre la tombe du soldat Emile BERTIN tué pendant la guerre 14-18, afin de garantir l'entretien de celle-ci.

Le Maire précise qu'il n'y a plus aucune prise en charge par les descendants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la reprise de la concession du soldat Emile BERTIN par le Souvenir Français et de lui confier l'entretien de celle-ci.

Questions diverses

Reconstruction mairie Senard

Les travaux se poursuivent dans le respect du calendrier. La prochaine réunion de chantier est programmée le 6 février 2024.

Réhabilitation du logement de la boulangerie

Un diagnostic plomb – amiante a été réalisé le 18 janvier. Le C.C.T.P est en cours de rédaction et l'appel d'offres devrait être lancé première quinzaine de février.

Création d'une aire de jeux multigénérationnelle

La demande de subvention de la Région au titre du F.E.A.D.E.R a été accordée. Les devis les mieux-disants sont acceptés. La Commune est sur le point de transmettre aux services instructeurs la déclaration préalable de travaux requise.

Logements communaux

L'appartement du 1^{er} étage – 20, rue Auguste Lemaire reste libre à la location.

A.D.M.R

Afin de libérer une cellule du pôle médical, la commune met à disposition de l'A.D.M.R son local communal situé 2, rue de la Calaise. Le transfert est prévu le 12 février.

Bureau de Poste

Faisant suite au cambriolage de novembre dernier, les travaux de réfection et de sécurisation du bureau de Poste doivent être réalisés début février avec une réouverture de celui-ci dans la foulée.

Association 3ABE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'appel à candidature émis par le Chantier d'insertion 3ABE dans le cadre du renouvellement de son Conseil d'Administration.